

Encaissement et réaffectation de subventions du Ministère de la Culture pour des acquisitions patrimoniales en bibliothèques et du Centre National du Livre pour la constitution de fonds documentaires en bibliothèques et au Musée de la Résistance et de la Déportation

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1. Subvention du Ministère de la Culture

Le Ministère de la Culture a décidé d'allouer un crédit de 58 200 F à titre de subvention pour l'année 1999 à la Bibliothèque Municipale au vu des dépenses effectuées en 1998 pour les acquisitions patrimoniales :

- un manuscrit et des lettres autographes de Proudhon,
- une lettre du Cardinal de Granvelle à la régente des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche, de 1562,
- plusieurs imprimés comtois dont des «Heures à l'usage de Besançon», imprimés à Paris sur parchemin en 1504, illustrées de nombreux bois gravés qui proviennent de la Bibliothèque de Bruno Monnier à Mantry,
- une grande gravure de 1675 représentant le siège de Besançon,
- des affiches, dont deux concernant le Casino de Besançon au début de ce siècle,
- des ouvrages de bibliophilie contemporaine notamment des livres et estampes de Michel Criet.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette subvention et de l'affecter :

- en recettes au 90.321.1321 CP 89032 CS 45000 (équipement non transférable),
- en dépenses au 90.321.2162 CP 89032 CS 45000 (fonds ancien des bibliothèques).

2. Subvention du Centre National du Livre

a) aux bibliothèques

Au titre de l'année 1999, le Centre National du Livre (Ministère de la Culture) attribue au Service Bibliothèques Municipales une subvention de 150 000 F, destinée à l'acquisition de livres et revues pour la constitution du fonds dans les domaines suivants :

- Sciences Humaines, spiritualité et philosophie
- Poésie et théâtre - littérature étrangère traduite.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à son encaissement et sa réaffectation dès réception de l'arrêté attributif :

- en recettes : 150 000 F au 92.321.74718 (subvention et participation de l'Etat) CS 45000,
- en dépenses : 150 000 F au 92.321.60225 (achat livres, disques) CS 45000.

b) au Musée de la Résistance et de la Déportation

Au titre de l'année 1999, le Centre National du Livre (Ministère de la Culture) attribue au Centre Documentation et Recherche du Musée de la Résistance et de la Déportation une subvention de 15 000 F, destinée à l'acquisition de livres et revues pour la constitution du fonds dans les domaines suivants : Ouvrages concernant la période 1939-1945 «Mémoire et histoire, comment transmettre ?»

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir en recettes et en dépenses les crédits nécessaires à son encaissement et sa réaffectation dès réception de l'arrêté attributif :

- en recettes : 15 000 F au 92.322.74718 (subvention et participation de l'Etat) CS 52040

- en dépenses : 15 000 F au 92.322. 60225 (achat livres) CS 52040.

«M. DUVERGET : Une simple réflexion sur la possibilité ensuite d'exposer un certain nombre de documents. Nous avons à Besançon un fonds inestimable et nous avons de gros problèmes de surface d'exposition et ça fait sans doute partie des problèmes à régler dans le temps pour notamment exposer des manuscrits ou faire des expositions thématiques qui sont un élément d'attraction touristique.

M. LE MAIRE : On a de trop nombreuses réserves pour les musées et les bibliothèques, qui sont éparpillées en différents endroits, c'est bien dommage.

M. FERREOL : Je voulais simplement dire à M. DUVERGET que dans le cadre de la réflexion que nous conduisons sur notre bibliothèque municipale à vocation régionale, cette richesse patrimoniale sera évidemment très largement prise en compte. Dans notre réflexion figure en particulier d'ores et déjà l'idée d'une salle, d'un lieu d'exposition important, qui devra, conformément à la philosophie de cette bibliothèque municipale à vocation régionale, permettre à un public le plus large possible d'avoir accès à un certain nombre de documents anciens et prestigieux.

M. LE MAIRE : C'est toujours utile de regarder des documents anciens, c'est vrai.

M. JACQUEMIN : Où en sont les réflexions qui avaient été amorcées pour transporter une partie de la bibliothèque dans la localisation du Centre Pierre Bayle ?

M. LE MAIRE : Je crois que ce n'est pas encore fixé. On laisse cela aux élus du prochain mandat ; pour l'heure, on réfléchit simplement.

M. FERREOL : Nous sommes effectivement dans la phase d'étude puisque nous avons confié à une équipe de spécialistes le soin de nous aider dans cette phase de programmation. Quant à la localisation, elle doit très prochainement être évoquée au cours d'une réunion et différents scénarios vont nous être proposés. Il nous paraissait important, avant d'engager ce projet de bibliothèque municipale à vocation régionale et à condition que le ministère continue dans cette démarche, d'avoir un dossier parfaitement clair pour cette fin de mandat qui puisse constituer un projet de grande envergure à Besançon et pour la région, l'objectif étant évidemment de regrouper l'ensemble des deux réseaux de bibliothèque, bibliothèque d'étude et médiathèque sur un même site.

M. LE MAIRE : Un projet de grande envergure et d'un certain prix aussi puisqu'il avoisine une centaine de millions. Enfin, d'autres auront l'occasion d'en parler».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'ensemble de ces propositions.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.